

transmise

ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

RECOMMANDATION ISO R 1574

THÉ

DÉTERMINATION DE L'EXTRAIT À L'EAU

1^{ère} ÉDITION

Août 1970

REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 1574, *Thé – Détermination de l'extrait à l'eau*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 34, *Produits agricoles alimentaires*, dont le Secrétariat est assuré par le Magyar Szabványügyi Hivatal (MSZH).

Les travaux relatifs à cette question aboutirent à l'adoption du Projet de Recommandation ISO N° 1574 qui fut soumis, en juillet 1968, à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé, sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel, par les Comités Membres suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	France	R.A.U.
Australie	Hongrie	Roumanie
Bésil	Inde	Royaume-Uni
Ceylan	Iran	Tchécoslovaquie
Chili	Israël	Thaïlande
Colombie	Pays-Bas	Turquie
Corée, Rép. de	Pologne	U.R.S.S.
Espagne	Portugal	U.S.A.

Aucun Comité Membre ne se déclara opposé à l'approbation du Projet.

Ce Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO, qui décida de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

Recommandation ISO

R 1574

Août 1970

THÉ

DÉTERMINATION DE L'EXTRAIT À L'EAU

1. OBJET

La présente Recommandation ISO décrit une méthode de détermination, dans le thé, de l'extrait à l'eau.

2. DÉFINITION

On entend par *extrait à l'eau* les substances solubles extraites de l'échantillon par l'eau bouillante dans les conditions décrites.

3. PRINCIPE

Extraction, à l'eau bouillante sous reflux, des substances solubles d'une prise d'essai du produit, filtration, évaporation du filtrat jusqu'à siccité et pesée du résidu.

4. APPAREILLAGE

Matériel courant de laboratoire, et notamment

- 4.1 *Etuve à température constante, réglée à 103 ± 2 °C.*
- 4.2 *Bain de vapeur.*
- 4.3 *Dessiccateur, garni d'un déshydratant efficace.*
- 4.4 *Balance analytique.*

5. ÉCHANTILLON

Utiliser un échantillon pulvérisé dont la matière sèche est connue, préparé comme indiqué dans la Recommandation ISO/R 1572, *Thé - Préparation d'un échantillon pulvérisé de teneur en matière sèche connue.*